



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

MUNICIPALITE

JM

Préavis no 37
14 septembre 2006

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'étude de fr. 200'000.- pour établir le projet d'une construction scolaire dans le quartier des Isles (pavillon scolaire de quartier de 7 classes), en vue de la présentation du crédit d'ouvrage au Conseil communal.

Rappel de la planification des besoins scolaires	1
Objet du rapport	3
Justification des besoins scolaires	3
Bâtiment projeté	4
Procédure.....	4
Estimation des coûts.....	5
Calendrier	5
Crédit d'étude	6
Conclusions	6

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Rappel de la planification des besoins scolaires

Dans son préavis n° 31 du 6 novembre 2003, la Municipalité avait exposé les lignes à suivre dans la planification des besoins scolaires. Dans sa séance du 4 décembre 2003, le Conseil a pris acte de ces besoins et accordé un crédit d'étude pour la surélévation du Collège Léon-Michaud, actuellement en cours de réalisation.

En 2003, la planification des besoins faisait apparaître des besoins de l'ordre de 30 nouvelles classes à l'horizon de la rentrée 2007, dont celle en cours de construction en surélévation du Collège Léon-Michaud. C'est du reste en prévision des autres salles de classe à construire que la Municipalité avait procédé, quelque mois auparavant, à l'achat d'une parcelle dans le quartier des Bains (préavis n° 12 du 14 mai 2003), les prévisions de la démographie scolaire mettant ce quartier en évidence pour l'émergence de besoins futurs.

Depuis l'automne 2003, le groupe de travail interservices a tenu plusieurs séances de travail, notamment avec le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ), pour cerner progressivement les changements envisagés du point de vue de la structure de l'école vaudoise.

Les conclusions du groupe d'étude sont les suivantes :

- a) La motivation première quant à la nécessité d'augmenter les capacités des structures d'enseignement reste donc avant tout dans l'augmentation de la population conséquente aux nouvelles constructions sur la commune. Sans entrer dans les détails, les prévisions basées sur les mises à l'enquête et constructions en cours prévoient :
 - 215 nouveaux logements en 2006 soit env. 65 nouveaux élèves ;
 - 266 nouveaux logements en 2007 soit env. 80 nouveaux élèves.Il est donc indispensable de prévoir la réalisation de nouveaux bâtiments scolaires pour répondre à cet accroissement. Qualitativement, les estimations de 2003 restent d'actualité.
- b) La première étape pour répondre à ces besoins est actuellement en cours et permettra d'offrir 8 classes supplémentaires au sein du Collège Léon-Michaud en 2006.
- c) La deuxième étape prévue était celle du Collège de la Passerelle III avec environ 20 classes. Cette étape n'est pas abandonnée. Cependant, compte tenu du développement du Quartier des Isles (PQ Alvazzi) et de celui bordant l'Avenue Kiener, il est indispensable de pouvoir répondre en premier lieu aux besoins futurs de ce secteur par une petite construction prévue dans le plan de quartier des Isles. Il s'agirait donc de réaliser une école de quartier pour faire face à cet accroissement important des constructions dans ce secteur de la ville. La question des salles de gym est également une préoccupation de premier plan. Prévue dans le projet Passerelle III, la Municipalité est convaincue que cette question doit être traitée sans délai. Il est ainsi prévu de réactiver le projet de salle triple du quartier des Isles et d'y joindre d'autres éléments de programme tels que réfectoire scolaire, garderie d'enfants et locaux pour les PPLS.
- d) Les étapes suivantes concerneront les quartiers de Vilette ou encore de la Passerelle pour lesquels on connaît également des accroissements

importants de la population résidente. Le centre-ville est aussi à prendre en compte dans les études à moyen terme, où il serait nécessaire de traiter des collèges Pestalozzi et des 4-Marronniers ainsi que de l'Ecole des Anciennes-Casernes.

Objet du rapport

L'objectif de ce rapport est de présenter une demande de crédit d'étude. Dans un premier temps, il s'agit de faire accepter le principe d'engager des études pour une école aux Isles, tandis que l'étude pour une salle de gym triple avec locaux parascolaires au même endroit fera l'objet d'une demande de crédit d'étude ultérieure.

La démarche générale vise à être prêt à bâtir l'école lorsque la réalisation du plan de quartier Alvazzi sera effective, ceci de manière à mener ces opérations en parallèle et non l'une après l'autre. Selon nos prévisions, les études conduites en 2006 permettront une réalisation et une mise à disposition pour l'été 2008.

De la même manière, la réalisation de la salle de gym triple nécessite d'être coordonnée avec d'autres projets (réalisation de la première étape de l'Avenue des Trois Lacs) ainsi que le développement du quartier des Isles pour établir un calendrier général des opérations. Ces circonstances expliquent le fait que ces constructions feront l'objet d'une demande de crédit d'étude distincte et ultérieure.

Les priorités actuelles se portent donc sur la réalisation d'une nouvelle construction scolaire en phase avec le développement du quartier de Guisan-Kiener (actuellement en construction) et des Isles (en projet).

La question de l'extension du Collège de la Passerelle reste cependant une préoccupation de premier plan dans la planification scolaire générale, au même titre que la surélévation du collège de la Vilette, un agrandissement aux 4-Marronniers ou encore la rénovation et création de classes supplémentaires aux Anciennes Casernes. Ces projets seront à traiter dans des prochaines étapes à prévoir.

Justification des besoins scolaires

Le développement des constructions dans le quartier des Isles et dans celui de l'Avenue Kiener mettra sur le marché de nouveaux appartements qui impliqueront l'arrivée d'élèves supplémentaires ; afin de satisfaire à la demande, la construction d'un pavillon scolaire de 7 classes est proposée. Ce nombre est dicté par la surface de la parcelle à disposition.

Les bâtiments scolaires du Pré-du-Canal et celui de Général-Guisan sont actuellement occupés à 100%, au point qu'aucune salle de dégagement n'est disponible pour les cours de CIF ou d'appui qui ont lieu dans la salle des maîtres et il n'y a pas de salle pour les activités créatrices manuelles (ACM), autant de locaux spéciaux qui font défaut.

La démolition décidée du pavillon de Roger-de-Guimps privera l'établissement primaire Pestalozzi de deux locaux. Les classes qui s'y trouvaient seront provisoirement hébergées dans le bâtiment « De Budé » qui fait partie de l'Établissement secondaire Léon-Michaud. Cette solution est provisoire dans la mesure où l'agrandissement du bâtiment offre momentanément un ballon d'oxygène à cet établissement. La situation va évoluer dans les deux prochaines années, ce qui nécessitera un déplacement des deux classes primaires.

Bâtiment projeté

Le bâtiment projeté « Aux Isles » permettra d'accueillir ces deux classes et très probablement une 3e classe du CYP2. Le programme sera complété par deux classes du CIN et du CYP1. Ces dernières proviendront du Pré-du-Canal, ce qui permettra d'y aménager les locaux de dégagement qui y font défaut.

Les deux autres locaux serviront à répondre aux futurs besoins liés au développement des quartiers évoqués plus haut.

Seule exigence particulière celle de la surface des classes : en effet, compte tenu de nombreuses incertitudes quant aux futures directives pédagogiques qui pourraient remettre en question les proportions d'élèves entre primaire et secondaire, la dimension des classes prévues permet une utilisation pour le primaire comme pour le secondaire.

Du point de vue de la légalisation du sol, le plan de quartier Aux Isles prévoit une zone réservée à cet effet (voir plan ci-joint) qui sera utilisée pour réaliser cette école.

Le mandat à attribuer comprendra les études de ce bâtiment y compris les aménagements extérieurs. Ceci pour la phase de projet y compris la mise à l'enquête du projet jusqu'à la présentation d'un devis général et l'appel d'offres en entreprise générale.

Procédure

Au moment de lancer les études, la Municipalité a pris l'option de faire appel à un certain nombre de bureaux yverdonnois et de l'extérieur par le biais d'un

appel d'offres sur invitations, en incluant le bureau qui avait été, en son temps, lauréat du concours d'architecture du Centre sportif « Aux Isles ». L'idée de base est de réaliser une opération préfabriquée, simple, semblable à celle du pavillon Pierre-de-Savoie.

Concernant la construction proprement dite de l'école aux Isles, il est prévu de procéder à un appel d'offre en entreprise globale sur le projet qui sera retenu.

Estimation des coûts

Sur la base d'une estimation sommaire, le pavillon scolaire de 7 classes est estimé à environ fr. 2'500'000.-.

Calendrier

- ▶ L'objectif est de faire approuver le projet définitif à fin 2006
- ▶ Le projet sera ensuite développé et mis en appel d'offres au printemps 2007
- ▶ Le crédit d'ouvrage pourrait ensuite être soumis au Conseil communal en automne 2007
- ▶ La réalisation pourrait donc intervenir dès l'automne 2007
- ▶ afin de mettre à disposition ce bâtiment pour la rentrée d'août 2008.

Compte tenu de l'urgence à disposer d'un pavillon scolaire dans le quartier des Isles à la rentrée d'août 2008, nous vous demandons par ce préavis, le crédit d'étude nécessaire pour aller de l'avant avec cette construction.

Un préavis ultérieur vous soumettra ensuite le crédit d'étude nécessaire pour la construction des autres objets (salle de gym triple de type VD 6 avec vestiaires, rangements, salle de musculation et gradins de 1000 places et 300 places de parc, pavillon d'accueil avec salle à manger de 300 places, cuisine, garderie d'enfants de 50 places, locaux PPLS et appartement de service de 3 pièces).

La question de la réalisation de l'Avenue des Trois-Lacs sera à prendre en compte dans cette procédure, pour laquelle une réalisation pourrait être envisagée pour août 2009, à condition d'avoir résolu tous les problèmes d'accès.

Crédit d'étude

La phase d'étude, soit, les différentes prestations des mandataires pour l'élaboration du projet, sa mise à l'enquête publique et la procédure d'appel d'offres comprend :

CFC 196.1-	honoraires ingénieur en géotechnique	20'000.00
CFC 291	honoraires architecte pour projet, mise à l'enquête publique et appel d'offres en entreprise générale	90'400.00
CFC 292	honoraires ingénieur civil	20'000.00
CFC 293	honoraires ingénieur en électricité	15'000.00
CFC 294,5	honoraires ingénieur chauffage, sanitaire, ventilation	28'000.00
CFC 296.0	honoraires ingénieur géomètre	5'000.00
CFC 524	frais de reproduction	10'000.00
CFC 583	divers et imprévus phase études	<u>11'600.00</u>
Total TTC phase étude		<u>200'000.00</u>

Conclusions

La Municipalité a donc l'honneur de proposer au Conseil communal :

- d'accepter le programme des locaux des trois entités (pavillon scolaire, salle de gym triple, pavillon d'accueil) ;
- d'octroyer un crédit d'étude de fr. 200'000.- afin de lancer la phase de projet pour la construction du pavillon scolaire des Isles, pour présenter ensuite une demande de crédit d'ouvrage, en vue d'une mise en service de celui-ci en automne 2007.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : Le Conseil communal accepte le programme des locaux des trois entités (pavillon scolaire, salle de gym triple, pavillon d'accueil) dans le quartier des Isles, tel que présenté dans le présent rapport ;

Article 2.- : Un crédit d'étude de fr. 200'000.- est accordé à la Municipalité pour établir le projet d'une construction scolaire dans le quartier des Isles (pavillon scolaire de quartier de 7 classes), en vue de la présentation du crédit d'ouvrage au Conseil communal ;

Article 3.- : Ce crédit sera financé par la trésorerie générale et imputé au compte n° 9546 « Etude pavillon Isles ». Il sera repris le moment venu, dans la demande de crédit d'ouvrage présentée au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Annexe : un plan

Délégués de la Municipalité : Messieurs D. von Siebenthal et P.-A. Treyvaud